

10 Faits divers & Justice

Reprise des activités de la Cour criminelle spéciale de Libreville

Magloire Ngambia à la barre dès demain

JNE

Libreville/Gabon

LES nombreuses forces obscures, qui tentent de contrecarrer par tous les moyens l'opération anti-corruption Mamba, afin que la vérité n'éclate pas au grand jour sur certains dossiers, seront certainement déçues. Et pour cause ! La Cour criminelle spéciale reprend ses activités demain mercredi 13 mars. Et c'est l'ancien membre du gouvernement, Magloire Ngambia, qui sera dans le prétoire.

Incarcé depuis le 10 janvier 2017 à la prison centrale de Libreville, l'ancien ministre de la Promotion des investissements, des Travaux publics, des Transports, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, va maintenant devoir répondre des faits, entre autres, de concussion, de corruption et d'enrichisse-



Photo : NGOUBILI

L'ancien ministre Magloire Ngambia sera...

ment personnel illicite. « *Sieur Magloire Ngambia a été notifié le 5 mars 2019. Son conseil également. Ils savent donc qu'ils doivent comparaître devant la Cour criminelle spéciale le mercredi 13 mars 2019. (...) Le conseil de Ngambia a demandé un report du procès, mais ce n'est que pendant l'audience que l'on peut*

faire ce genre de demande », explique une source judiciaire. **DES TÉMOINS À LA BARRE** • L'accusé Ngambia ayant été cité depuis 2013 dans plusieurs affaires de malversations financières supposées concernant des chantiers inachevés, les procédures ont été séparées. Le procès qui débute



Photo : BANDOMA/ L'Union

... dans salle d'apparat du Palais de justice de Libreville dès demain pour répondre des faits de surfacturation.

donc demain ne concerne que le dossier relatif au tronçon routier Akiéni-Onga, dans la province du Haut-Ogooué. D'un linéaire de 60 km, cette route a coûté au contribuable gabonais 60 milliards de francs, soit un milliard de francs le kilomètre. Le chantier, confié au groupe Santullo Seri-

com, n'a pas connu un début de travaux, mais l'argent a bien été débloqué, l'homme d'affaire franco-italien Guido Santullo ayant perçu 10 milliards de francs, renseignent nos sources. Il est reproché à l'ancien ministre Ngambia des surfacturations d'un montant de 4 milliards de francs

dans cette affaire. « *Un jour, sieur Magloire Ngambia a déposé en espèce trois milliards de francs à la BGFI. On va donc, entre autres, chercher à comprendre d'où provenait tout cet argent. Il y aura beaucoup d'intervenants dans ce dossier, on va entendre plusieurs témoins* », confie une source proche du dossier.

Noyade dans la région de Fougamou

Un adolescent périt au quartier Bitoukou

SCOM

Libreville/Gabon

UN adolescent de 16 ans, Claude Stéphane Biyogo Allogo, est mort noyé, le samedi 9 mars, dans un cours d'eau à Bitoukou, un quartier situé à environ 3 km du centre de Fougamou, le chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. Une source policière proche de l'enquête situe les faits au samedi 9 mars dernier, vers 15 heures. C'est-à-dire peu de temps

après que Claude Stéphane Biyogo Allogo et ses trois camarades se sont rendus au débarcadère de Bitoukou pour un bain. Seulement voilà: les quatre adolescents auraient commis l'imprudence de la faire à un endroit à risque, la zone choisie étant profonde. Qui plus est, les enfants se seraient adonnés à de petits jeux, organisant même une compétition dans le but de désigner le nageur le plus aguerri. Figurant parmi les candidats, Claude Stéphane au-



Photo : J.F. Marela/ L'Union

La brigade de gendarmerie de Fougamou, où les amis du disparu sont gardés à vue.

rait d'abord hésité, avant de plonger à l'eau. Mais il fera l'objet de tant de railleries de la part de ses amis, qu'il a fini par effec-

tuer le grand saut. Malheureusement, l'adolescent, élève de 2e année au lycée technique de Fougamou, ne remontera pas à

la surface. Pris de panique, l'un de ses compagnons serait ensuite allé chercher des secours. Mais sans succès, puisqu'il n'y avait personne dans les environs. Revenant sur ses pas, il s'est armé de courage en plongeant à son tour, pour tenter d'extirper la victime des eaux troubles. Quelques instants plus tard, le petit sauveteur est remonté avec Claude Stéphane Biyogo Allogo. Ou plus exactement avec son corps, celui-ci étant déjà sans vie. Il ne restait plus

qu'à remettre le corps du malheureux à ses parents. Informés de ce drame, les gendarmes de la brigade de Fougamou ont procédé à l'interpellation des trois accompagnateurs du disparu. « *Après avoir élucidé les zones d'ombre, les mineurs gardés à vue seront déférés devant le procureur, qui est le seul compétent pour donner suite à ce dossier* », a fait savoir un Officier de police judiciaire (OPJ) proche du bureau d'enquête.

Au lendemain de l'accident ferroviaire/Trois questions au DG de Setrag...

...Patrick Claes : "si le principe de la marche à vue avait été respecté à la lettre, cet accident aurait pu être évité"

Propos recueillis par Styve

Claude ONDO MINKO

Libreville/Gabon

l'union. M. le directeur général de Setrag, c'est la première fois que l'on enregistre un tel accident sur la voie. Quelles sont les circonstances de ce qui a bien failli être une tragédie ?

Patrick Claes : Samedi, à l'aube, un premier train a été engagé dans le canton entre Owendo et Ntoun. Il s'agissait d'un train marchandises. Quarante minutes plus tard, comme le prévoit la réglementation, un convoi composé de trois draines a été engagé dans le même canton. Avec, bien sûr, comme l'exigent les normes en la matière, l'obligation de marcher à vue. Donc de circuler en modulant la vitesse, de sorte à pouvoir s'arrêter en présence

d'un obstacle. Dans ces conditions, les conducteurs des draines ne doivent jamais excéder les 30 km. Malheureusement, le premier convoi est tombé en détresse dans le canton et le conducteur de la locomotive n'a pas réussi à relancer les machines. La première draine est donc venue percuter le train commercial. Il est clair que si le principe de la marche à vue avait été respecté à la lettre, cet accident aurait pu être évité.

Quelles sont les mesures prises par la direction générale de Setrag après cet accident ?

Nous avons procédé, dans l'immédiat, au transfert des blessés vers la structure hospitalière la plus proche. A savoir l'Hôpital militaire. Deux agents légèrement contusionnés sont sortis de l'établissement hospitalier le même samedi. Deux autres, vic-



Photo : DR

Le DG Setrag, Patrick Claes, s'exprimant sur l'accident survenu samedi sur le réseau ferroviaire.

times de fractures, l'une au fémur, et l'autre au talon, ont été opérés avec succès dans la journée de dimanche. Leurs jours ne sont absolument pas en danger. Côté opérationnel, nous avons d'abord immobilisé des bus ayant procédé à l'acheminement des passagers sur Libreville. Considérant que Ntoun est le terminus du train. Nous avons ensuite fait usage d'une locomotive, afin de tracter le train tombé

en détresse. Avant de recourir aux engins de relevage pour mettre les draines accidentées de côté, et rendre la voie à la circulation ferroviaire. Enfin, il s'agissait de diligenter une enquête préliminaire sur les circonstances de l'accident, en collaboration avec l'Agence de régulation du trafic ferroviaire. Sans en tirer de conclusions hâtives. Le ministre des Transports a, par ailleurs, été tenu informé de ce qui se passait.

Cet accident ne vient-il pas remettre au goût du jour le sempiternel problème d'un linéaire ferroviaire à voie unique ?

Nous disposons d'un Règlement général de sécurité (RGS), qui est l'équivalent du Code de conduite auquel sont assujettis les usagers de la route. Ces normes s'appliquent à tous les acteurs intervenant, directement ou

indirectement, dans la sécurité des circulations ferroviaires : les agents de gare encore appelés agents de mouvements, les conducteurs de train ou de draines, le personnel de la régulation, entre autres. Ce règlement général de sécurité est un document extrêmement complet dont les caractéristiques ont été avalisées par l'État. C'est dire que ce document, remis d'ailleurs à jour l'année dernière, ne sort pas de la poche de Setrag. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de risques particuliers sur la voie si ce RGS est bien appliqué. On ne peut, hélas, pas empêcher une erreur humaine. Pour revenir à votre question, la sécurité sur la voie unique n'est aucunement remise en cause. Vu que les normes en la matière ont longtemps fait leur preuve, partout ailleurs sur le continent africain.